

<p><b>D 24-45</b></p> <p><b>TARIFS DE LOCATION DES SALLES DU CABINET MÉDICAL IMPASSE BOULOT.</b></p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Catherine POULAIN : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Antoine ARIF : pouvoir donné à Patrick BLOSSE</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Olivier HOMOLLE propose aux membres du conseil municipal de déterminer les tarifs de location des salles de consultation au cabinet médical situé Impasse Boulot à HOULGATE.

Il s'agit d'un local mis à disposition de 2 kinésithérapeutes et d'un local mis à disposition d'une sage-femme.

Il est proposé de :

- De maintenir le tarif mensuel de 950 € pour la location du local aux 2 kinésithérapeutes ;
- De maintenir jusqu'au 31 décembre 2024 le tarif mensuel de 147.25 € pour la location du local à la sage-femme et de le passer à 315 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 dès lors que la sage-femme aura terminé sa formation en spécialisation « échographie ».

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée décident, à l'unanimité :

- De maintenir le tarif mensuel de 950 € pour la location du local aux 2 kinésithérapeutes ;
- De maintenir jusqu'au 31 décembre 2024 le tarif mensuel de 147.25 € pour la location du local à la sage-femme et de le passer à 315 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



Olivier COLIN,  
Maire.

Accusé de réception en préfecture  
04-21-463381-20240410-D24-45-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2024  
Date de réception en préfecture : 10/04/2024